

QUESTION ÉCRITE P-6485/08  
posée par Alojz Peterle (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Recherche en thérapie cellulaire à partir des cellules souches

En 2007, l'adoption du septième programme-cadre de recherche et de développement a permis d'attribuer une partie plus importante du budget à la recherche, notamment dans le domaine des thérapies innovantes.

Des demandes de subventions pour des projets de recherche en thérapie cellulaire à partir des cellules souches adultes, embryonnaires ou issues du sang de cordon ombilical sont reçues par la Commission.

Dans ce cadre précis, la Commission peut-elle apporter des réponses aux questions suivantes :

1. dispose-t-elle d'un état des lieux du financement de la recherche en thérapie cellulaire (nombre de projets financés portant respectivement sur la recherche à partir des cellules souches adultes, embryonnaires ou issues du sang de cordon ombilical en Europe; montant attribué à chaque projet)?
2. combien de projets dans ce domaine de recherche se trouvent en attente de subventions ?

Par ailleurs, la Commission dispose-t-elle d'un état des lieux du cadre législatif en vigueur en la matière pour chacun des pays européens ?